



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-155

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2018

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2018-06-19-001 - Arrêté n°2018-DSTRAT-0023 fixant la liste des instances soumises à l'obligation de déclaration publique d'intérêt (3 pages)	Page 3
R24-2018-06-25-010 - Arrêté n°2018-DSTRAT-0024 portant adoption du projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire (3 pages)	Page 7
R24-2018-06-22-001 - Arrêté n°2018-DSTRAT-0026 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)	Page 11

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2018-06-19-001

Arrêté n°2018-DSTRAT-0023 fixant la liste des instances
soumises à l'obligation de déclaration publique d'intérêt

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE N°2018-DSTRAT-0023
fixant la liste des instances soumises à l'obligation
de déclaration publique d'intérêt**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1451-1 et ses articles R. 1451-1 à R. 1451-4,

Vu l'arrêté du 31 mars 2017, portant fixation du document-type de la déclaration publique d'intérêts mentionnées à l'article L. 1451-1,

Vu l'arrêté du 7 juillet 2017, relatif aux conditions de télédéclaration des liens d'intérêts et au fonctionnement du site internet mentionné à l'article R. 1451-3 du Code de la santé publique,

Vu l'instruction DAJ/2017/337 du 11 décembre 2017, concernant la mise en œuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêts et à la prévention des conflits d'intérêts dans les agences régionales de santé,

ARRETE

Article 1^{er} : Les instances collégiales, dont les membres sont tenus d'établir une déclaration publique d'intérêts, figurent dans l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les membres de ces instances sont tenus d'établir une déclaration publique d'intérêts conformément à l'arrêté du 31 mars 2017, portant fixation du document-type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du Code de la santé publique.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 19 juin 2018

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne BOUYGARD

Liste des instances concernées par l'obligation de déclaration publique d'intérêt

Instances concernées	Service gestionnaire
Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social	Direction de l'offre médico-sociale Unité transversale ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 / 45044 Orléans Cedex 1
Commission spécialisée « Organisation des soins » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Direction de l'offre sanitaire Département de l'offre de soins hospitalière et ambulatoire ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 / 45044 Orléans Cedex 1
Commission spécialisée « Prévention » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Direction de la santé publique et environnement Département de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 / 45044 Orléans Cedex 1
Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Direction de l'offre médico-sociale Unité transversale ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 / 45044 Orléans Cedex 1
Comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires – sous-comité des transports du département du Cher	Délégation départementale de l'ARS Unité ambulatoire et offre de soins 6 place de la Pyrotechnie Caserne Lariboisière Bâtiment D - 2e étage CS 80 003 18023 Bourges Cedex
Comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires – Sous-comité des transports du département d'Eure-et-Loir	Délégation départementale de l'ARS Unité offre ambulatoire 15 place de la République – CS 70527 28019 Chartres Cedex
Comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires – Sous-comité des transports du département de l'Indre	Délégation départementale de l'ARS Unité ambulatoire et offre de soins Cité administrative - Bâtiment C BP 587 Boulevard George Sand 36019 Châteauroux Cedex
Comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires – Sous-comité des transports du département d'Indre-et-Loire	Délégation départementale de l'ARS Unité ambulatoire Cité administrative Champ Girault 38 rue Edouard Vaillant CS 94214 / 37042 Tours Cedex 1
Comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires – Sous-comité des transports du département du Loir-et-Cher	Délégation départementale de l'ARS Unité ambulatoire CS 1820 - 41 rue d'Auvergne 41018 Blois Cedex

Instances concernées	Service gestionnaire
Comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires – Sous-comité des transports du département du Loiret	Délégation départementale de l'ARS Unité ambulatoire Cité Coligny 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 45044 Orléans Cedex 1
Comité de protection des personnes	Département de la veille et sécurité sanitaires Unité Sécurité sanitaire des activités pharmaceutiques et biologiques ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409/ 45044 Orléans Cedex 1
Conseil de surveillance	Unité démocratie sanitaire ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 / 45044 Orléans Cedex 1
Centre d'appui pour la prévention des infections associés aux soins (CPIAS)	Département de la veille et sécurité sanitaires Unité Sécurité sanitaire des activités pharmaceutiques et biologiques ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409/ 45044 Orléans Cedex 1
Structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA)	Département de la veille et sécurité sanitaires Unité Sécurité sanitaire des activités pharmaceutiques et biologiques ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409/ 45044 Orléans Cedex 1
Observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMEDIT)	Département de la veille et sécurité sanitaires Unité Sécurité sanitaire des activités pharmaceutiques et biologiques ARS Centre-Val de Loire Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier BP 74409/ 45044 Orléans Cedex 1

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2018-06-25-010

Arrêté n°2018-DSTRAT-0024 portant adoption du projet
régional de santé de la région Centre-Val de Loire

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE n°2018-DSTRAT-0024
portant adoption du projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-6 ; L. 1434-11, R. 1434-1 à R. 1434-9, et R. 1434-11,

Vu le décret n°2017-1866 du 29 décembre 2017 portant définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Mme Anne Bouygard en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le décret n° 2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé,

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire n°2016-ESAJ-0033 en date du 21 octobre 2016, relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°2018-DSTRAT-0001 du 12 janvier 2018 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'avis de consultation sur le projet régional de santé Centre-Val de Loire publié le 23 janvier 2018 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'avis rendu par la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire le 29 mars 2018 sur le projet régional de santé,

Vu l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher en date du 20 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie d'Eure-et-Loir en date du 19 mars 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie d'Indre en date du 26 mars 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie d'Indre-et-Loire en date du 17 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Loir-et-Cher en date du 12 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Loiret en date du 23 avril 2018,

Vu l'avis du Préfet de la région Centre-Val de Loire en date du 28 mai 2018,

Vu l'avis du Conseil régional du Centre-Val de Loire en date du 26 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental du Cher en date du 9 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental du Loiret en date du 10 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental d'Eure-et-Loir en date du 13 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de Loir-et-Cher en date du 13 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental de l'Indre en date du 17 avril 2018,

Vu l'avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 20 avril 2018,

Vu l'avis de la commune de Chaingy en date du 27 février 2018,

Vu l'avis de la commune du Village Vovéans en date du 27 février 2018,

Vu l'avis de la commune de Vienne en Val en date du 23 avril,

Vu l'avis de la commune de la Ferté Saint-Aubin en date du 11 juin 2018,

Vu l'avis du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 12 mars 2018 sur le plan régional de santé,

Article 1^{er} : Le projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire est arrêté, tel qu'il est annexé au présent acte, pour une période de cinq ans.

Il est composé :

1°) d'un cadre d'orientation stratégique de la région Centre-Val de Loire établi pour une période de 10 ans

2°) d'un schéma régional de santé établi pour une période de 5 ans fixant les objectifs opérationnels du projet régional de santé

3°) d'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis établi pour une période de 5 ans.

Article 2 : Le projet régional de santé peut être consulté sur le site internet de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à l'adresse suivante : <http://ars.centre.sante.fr>

Il peut également être consulté :

au siège de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Cité Coligny, 131 rue du faubourg Banner – BP 74409 - 45044 ORLEANS Cedex 1

ainsi que dans ses délégations départementales :

Délégation départementale du Cher : 6, place de la Pyrotechnie, Caserne Lariboisière, Bâtiment D – 2^{ème} étage, CS 80 003, - 18023 BOURGES Cedex ;

Délégation départementale d'Eure-et-Loir : 15, place de la République - CS 70527 - 28019 CHARTRES Cedex ;

Délégation départementale de l'Indre : Cité administrative - Bâtiment C - BP 587, boulevard George Sand -36019 CHATEAUROUX Cedex ;

Délégation départementale d'Indre-et-Loire : Cité administrative Champ Girault – 38, rue Edouard Vaillant- CS 94214 - 37042 TOURS Cedex 1 ;

Délégation départementale de Loir-et-Cher : CS 1820 – 41, rue d'Auvergne - 41018 BLOIS Cedex ;

Délégation départementale du Loiret : Cité administrative Coligny - 131, rue du faubourg Bannier – BP 74409 - 45044 ORLEANS Cedex 1.

Article 3 : Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Orléans, le 25 juin 2018

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2018-06-22-001

Arrêté n°2018-DSTRAT-0026 portant renouvellement
d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE N°2018-DSTRAT-0026
portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16,

Vu l'avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 22 mai 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : A obtenu le renouvellement de son agrément, au niveau régional, pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, à compter du 25 juin 2018, pour une période de cinq ans, l'Amicale des insuffisants rénaux du Loir-et-Cher (AIR 41).

Article 2 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 22 juin 2018

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne BOUYGARD